

Saint-Martin-d'Hères, le mercredi 25 juin 2025

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil

d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration  
de l'Université Grenoble Alpes**

---

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

**Jeudi 3 juillet 2025**

**De 9h à 12h45**

**Accueil 8h45**

Auditorium

Rez-de-chaussée du bâtiment IMAG

150 place du Torrent

Domaine universitaire

38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations (10 mn)**
- 2. Élection vice-président formation initiale (15 mn)**
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du jeudi 13 mars 2025 (2 mn)**
- 4. Points stratégiques (20 mn)**
  - 4.1. Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH) (vote)
  - 4.2. Plan d'Actions Egalité Femmes Hommes (PAE) (vote)
  - 4.3. Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) (vote)
  - 4.4. Plan de mobilité durable (vote)
- 5. Affaires financières (1h)**
  - 5.1. Comptes consolidés 2024 de l'UGA et de Floralis (hors établissements-composantes) (vote)
  - 5.2. Débat d'orientation budgétaire (vote)
  - 5.3. Admissions en non-valeur (hors établissements-composantes) (discussion simplifiée, vote)
  - 5.4. Demandes de remises gracieuses (hors établissements-composantes) (discussion simplifiée, vote)
- 6. Ressources humaines (hors établissements-composantes) (10 mn)**
  - 6.1. Evolution de la grille de rémunération des chercheurs contractuels (discussion simplifiée, vote)
  - 6.2. Chaires de professeur junior (CPJ) (pour information)
- 7. Affaires institutionnelles (hors établissements-composantes) (1h30)**
  - 7.1. Partie 2 du règlement intérieur de l'UGA (vote)

- 7.2. Intégration de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) au sein de la composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) (vote)
- 7.3. Modification de statuts :
  - 7.3.1. Composante académique Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) (vote)
  - 7.3.2. Département Licence Sciences et Technologies (DLST) (discussion simplifiée, vote)
  - 7.3.3. UFR Faculté de médecine (discussion simplifiée, vote)
- 7.4. Statut de l' élu : évolutions à compter de la rentrée 2025 (vote)
- 7.5. Rapport d'activité du centre du don du corps 2024 (discussion simplifiée, vote)

## 8. Questions diverses (10 mn)

- Motion proposée par la FSU

*Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.*

*Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.*

*Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.*

*Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.*



Yassine LAKHNECH